

Les forces de l'ordre chargees, en Algerie, de reprimer la rebellion¹ entre 1954 et 1962 ont pratique la torture. Les rapports d'expertise medicale sont en fait les seules preuves acceptees.[...] Si presque tous les responsables politiques et militaires tiennent pourtant a dissimuler aux yeux de l'opinion l'existence de cette pratique dans les rangs des forces de l'ordre, s'ils tentent de maintenir le secret sur la torture, c'etait qu'ils dissimulent aussi ainsi leur impuissance a en controler l'interdiction. On pourrait penser que les Algeriens ont la possibilite de parler et de raconter les seices², que ceux-ci aient ou non laisse des traces, mais dans un contexte et sur un sujet ou la parole d'un Algerien n'a pas de poids, c'est bien la trace materielle qui seule peut faire foi.[...] Les temoignages sur les lieux de torture prouvent que les prisonniers trop abimes sont souvent gardes au secret en attendant qu'ils se remettent ou soignes dans .les lieux memes ou ils ont ete interroges